



FRAPNA
www.frapna.org

FRAPNA Région

77 rue Jean-Claude Vivant
69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 78 85 97 07
Fax : 04 78 85 97 08

FRAPNA Ain

44 avenue de Jasseron
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tel : 04 74 21 38 79
frapna-ain@frapna.org

FRAPNA Ardèche

39, rue Jean-Louis Soulavie
07110 LARGENTIERE
Tel : 04 75 93 41 45
Fax : 04 75 35 52 53
frapna-ardeche@frapna.org

FRAPNA Drôme

38, avenue de Verdun
26000 VALENCE
Tel : 04 75 81 12 44
Fax : 04 75 81 14 73
frapna-drome@frapna.org

FRAPNA Isère

M.N.E.I.
5, place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE
Tel : 04 76 42 64 08
Fax : 04 76 44 63 36
frapna-isere@frapna.org

FRAPNA Loire

11, rue René Cassin
42100 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 41 46 60
frapna-loire@frapna.org

FRAPNA Rhône

22 rue Edouard Aynard
69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 37 47 88 50
Fax : 04 37 47 88 51
frapna-rhone@frapna.org

FRAPNA Savoie

26, passage Charléty
73000 CHAMBERY
Tel : 04 79 85 31 79
Fax : 04 79 85 20 03
frapna-savoie@frapna.org

FRAPNA Haute-Savoie

PAE de Pré-Mairy
84 route du Viéran
74370 PRINGY
Tel : 04 50 67 37 34
Fax : 04 50 67 03 62
frapna-haute-savoie@frapna.org

Monsieur Gérard FONBONNE
Commissaire Enquêteur
Saint-Etienne Métropole
2 avenue Grüner – CS 80257
42006 Saint-Etienne cedex 1

Saint-Etienne le 6 avril 2017

Objet : avis sur l'enquête publique relative à la création du Crématorium
Intercommunal de Montmartre à Saint-Etienne
*(lettre transmise par voie électronique à l'adresse suivante
enquetepubliquecrematorium@saint-etienne-metropole.fr*

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) tient à vous formuler ses remarques sur le projet de création du Crématorium Intercommunal de Montmartre à Saint-Etienne.

(1) Utilité sociale du projet

La FRAPNA ne peut qu'être en accord avec ce point, puisque la crémation a les faveurs de plus de 30 % de la population française.

(2) Impact environnemental du projet

Néanmoins, les différents polluants rejetés dans l'atmosphère par les crématoriums génèrent des impacts environnementaux importants : la combustion des corps et des cercueils génère de nombreuses poussières et émanations toxiques, comme des dioxines, des polychlorobiphényles (PCB), du monoxyde de carbone, des oxydes de soufre, des oxydes d'azote, de l'acide chlorhydrique, de l'acide sulfurique, etc., même pour les crématoriums respectant la réglementation (ce qui n'est d'ailleurs pas le cas pour la moitié d'entre eux).

Ainsi, pour ce projet, la crémation de 3 000 corps et cercueils par an, soit environ 300 tonnes de matières carbonées, va générer 300 x 6 000 Nm³ (sur la base d'une estimation que la crémation d'une tonne de matières carbonées génère 6 000 Nm³ de fumées), soit 1 800 000 Nm³ de fumées. Cela conduit à rejeter 18 kg de poussières, 36 kg de composés organiques, 54 kg d'acide chlorhydrique et 900 kg d'oxydes d'azote, d'HCL et 900 kilos de NO_x, des PCB, etc.

La plus grande partie des polluants sont heureusement, et en principe, piégés par les filtres et récupérés dans des récipients étanches. La FRAPNA souhaiterait connaître la destination finale de ces déchets dangereux.

De plus, même si le rapport d'expertise relatif aux poussières met en évidence, après modélisation (qui ne peut donc pas être la réalité mais seulement le reflet de la réalité que les concepteurs des modèles ont été capables d'imaginer), que les jardins ouvriers riverains feront l'objet de retombées de poussières minimales, il ne tient pas compte – et nous le déplorons – du fait que les polluants atmosphériques sont susceptibles d'être transportés sur de grandes distances. Nous vous rappelons que la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance a été ouverte à la signature sous l'égide de l'Organisation des Nations unies le 17 novembre 1979 et est entrée en vigueur le 28 janvier 1988.

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

Union Régionale des FRAPNA – Reconnue d'utilité publique – Membre de France Nature Environnement

Enfin, même si la technologie choisie pour ce crématorium doit permettre le respect de la réglementation en matière de rejets de polluants dans l'atmosphère, nous souhaiterions que soient mis en place un suivi de la qualité des rejets, que les résultats soient rendus publics et que les éventuels dépassements des valeurs réglementaires soient aussitôt corrigés. Nous vous rappelons également que l'agglomération stéphanoise est soumise à un Plan de Protection de l'Atmosphère et qu'il est important de le respecter.

Nous apprécions que ce projet contribue à la végétalisation du site, qui plus est avec des essences rustiques et indigènes, avec les bénéfices que cela comporte sur la gestion des eaux pluviales, la création d'habitats pour la faune et la contribution à la trame verte. Nous regrettons que l'étude d'impact, somme toute très succincte et superficielle malgré ses 101 pages, ne comprenne pas d'inventaires floristiques et faunistiques des bosquets alentours, ni de mesures visant à éviter, réduire et compenser les éventuels impacts, et qu'il ne soit pas prévu de suivis naturalistes après la mise en place du projet pour évaluer les réels impacts du projet sur la biodiversité et les continuités écologiques.

Nous apprécions également que les aspects architecturaux et paysagers, bien que subjectifs, aient été pris en compte.

(3) Energie et déplacements

Nous rappelons que la crémation consomme d'importantes quantités d'énergie, puisque la température des fours atteint 850 °C, ce qui génère des émissions de gaz à effet de serre, tant pour la production de l'énergie, que son transport et sa transformation en chaleur.

Le projet prévoit la récupération de chaleur pour les besoins du site en chauffage et eau chaude sanitaire grâce au refroidissement des fumées. Nous souhaiterions savoir comment cette chaleur sera utilisée en été, alors que ce refroidissement est indispensable au fonctionnement du système de filtration.

La participation des proches le jour de la crémation est variable mais peut atteindre, voire dépasser 500 personnes. Ainsi, le dimensionnement du projet - salles et parking - sur environ 200 personnes semble quelque peu insuffisant, même si c'est évidemment mieux que le crématorium actuel qui pose de gros problèmes.

Par ailleurs, les cheminements quotidiens de personnes, souvent inattentives car bouleversées par l'événement, devront traverser la rue Colombet (actuellement 1000 véhicules/jour, flux qui ne peut qu'augmenter). Ce croisement représente un risque majeur d'accident et aurait pu être évité par un parvis élargi en pente douce jusqu'au parking, avec les voitures en dessous, comme cela existe au Zénith de Saint-Etienne.

De plus, compte-tenu de la forte pente pour accéder au site pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, il nous paraît indispensable de prolonger les deux lignes de bus dont les arrêts les plus proches se situent à 10 minutes à pied (pour une personne valide). Quant aux personnes souhaitant y accéder en vélo ou en repartir, il conviendrait d'installer une station VéliVert et des arceaux de stationnement à proximité du projet.

(4) La FRAPNA propose...

Nous rappelons tout d'abord les points abordés dans cet avis.

Tout d'abord, nous souhaitons obtenir une réponse aux questions suivantes :

- quelle est la destination finale des déchets dangereux retenus par les filtres ? ;
- comment la chaleur récupérée pour refroidir les fumées sera utilisée l'été ? ;

Ensuite, nous demandons à Saint-Etienne Métropole de :

- reconsidérer l'impact des polluants à une échelle plus globale, et non de se limiter aux impacts locaux ;
- mettre en place un suivi faunistique avant la réalisation du projet et sur plusieurs années ;
- repenser l'accès au crématorium à partir du parking pour limiter le risque d'accident ;
- prolonger les deux lignes de bus pour que le site soit accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées ;
- installer une station VéliVert et des arceaux de stationnement à proximité afin d'offrir la possibilité aux personnes d'y accéder en vélo.

Enfin, il serait innovant et valorisant pour Saint-Etienne Métropole de mettre à la disposition des citoyens un **crématorium écologique** :

- interdiction d'incinérer des corps ayant fait l'objet d'une thanatopraxie (formolisation). Les quelques 10 litres de produits injectés dans les corps contiennent du formaldéhyde (formol), du méthanol, du glycol et de l'éosine, dont la production et la combustion sont particulièrement polluantes ;
- utilisation de cercueils en bambou, en carton, en bois non traité ou traité avec des vernis écologiques ;
- utilisation de poignées amovibles et récupérables (3 000 cercueils par an, ce sont 12 000 poignées qui ont été fabriquées et transportées pour terminer dans un four et générer des polluants atmosphériques) ;
- habillement des défunts avec des tissus en fibres naturelles.

Un crématorium écologique renforcerait ainsi la politique environnementale de Saint-Etienne Métropole et donnerait une autre dimension à l'épreuve que constitue la perte d'un proche.

La pollution des différents compartiments de l'environnement et ses effets délétères sur la santé publique et plus largement sur le vivant est telle qu'il s'agit maintenant, au-delà de « conduire des actions de protection de l'environnement », de « changer de mode de vie et... de mort ».

Souhaitant que vous preniez en compte ces arguments pour l'élaboration de votre avis, veuillez recevoir, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sincères salutations.



Raymond FAURE
Président
FRAPNA Loire